



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAYOTTE

Direction  
du Travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle

**Service Formation des Salariés  
et Développement des  
Compétences**

3, bis rue mahabou  
BP 174  
97600 Mamoudzou

Téléphone : 02.69.61.98.91  
Télécopie : 02.69.61.03.37

Services d'informations  
du public :  
Internet : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

## ATTESTATION D'ÉQUIVALENCE AU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'HYBERBARIE

Le Directeur du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Mayotte certifie que Mlle. GAUTRON Gaëlle, née le 28 novembre 1985 à Chambray-Lès-Tours (37), titulaire du certificat fédéral de plongeur de niveau IV – CMAS 3

a obtenu après avis favorable de l'Institut National de plongée professionnelle (I.N.P.P.) en date du 9 Octobre 2008, une équivalence au certificat d'aptitude à l'hyperbarie classe I mention B, conformément à l'arrêté du 24 mars 2000 modifiant l'arrêté du 28 janvier 1991\*.

Fait à Mayotte le 22 janvier 2009

Le Directeur du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation professionnelle

Jean-Paul AYGALENT



\* Nota :

Les prérogatives du certificat d'aptitude à l'hyperbarie Classe I Mention B.

- permettent respectivement la pratique des interventions à l'air en scaphandre autonome jusqu'à 40m conformément aux dispositions du décret n°90-277 du 28 mars 1990 et à ses arrêtés d'application.
- n'autorisent pas l'exécution de travaux en immersion avec emploi d'outillages spécifiques réservés aux scaphandriers mention A.